

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 2 octobre 2024

## **7. Position CM et décision CG sur la motion PSN (J. Moeckli) « Congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville (C. Frioud Auchlin)**

---

La motion demande l'octroi aux employés communaux masculins d'un congé de paternité de 10 jours supplémentaires aux 10 jours déjà accordés par la législation cantonale bernoise sur le personnel. Ainsi, le congé paternité serait de 20 jours ouvrables à La Neuveville.

Une acceptation de cette motion impliquerait une révision partielle du règlement sur le statut du personnel communal, dans lequel il faudrait insérer un article qui dérogerait au droit cantonal.

Le Conseil municipal propose d'accepter cette motion.

CONSEIL MUNICIPAL